

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2007

---

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
(Deuxième lecture) - (n° 3549)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
M. Gremetz  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 8 TER**

Après le mot : « administratifs », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 de cet article :

« à l'exception des entreprises commerciales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour même argument que notre amendement modifiant l'alinéa 7 de l'article 7.